

Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale

Mardi 7 juillet 2026 – 18h30

Procès-verbal de la séance

L'an deux mil vingt-six, le sept juillet, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil d'Administration, dûment convoqué par Madame la Présidente, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Madame Nathalie BOUFFORT.

Présents (13) : Nathalie BOUFFORT, Céline BAILLY, Sylvie BESUCCO, Marie-Gabrielle CARNET, Madame Laurence DETEY, Madame Isabelle HAMEL, Céline JULIEN, Pierrette PERRARD (arrivée à 18h35), Joseph REBOURS, Marie ROULAND (arrivée à 18h35), Aurélie ROYER, Adeline TOUROUL (arrivée à 18h35), Henri TRUBLET (arrivé à 18h54) ;

Absents / Excusés (2) : Clémence BELLOIR, Patrick LEVOYER ;

Ordre du jour de la séance :

- 1/ Approbation du Procès-Verbal du Conseil d'Administration du 5 mai 2026 ;
- 2/ Subvention 2026 au Secours Catholique
- 3/ Sujets sans délibération :
 - a) Présentation du CCAS
 - b) Retour sur la sortie des jeunes au Puy du Fou du 20 juin 2026
 - c) Repas des aînés :
 - Choix du thème
 - Choix du traiteur et du menu, choix du prestataire pour la location de la vaisselle
 - Moyens de communication
 - d) Banque alimentaire : présentation
 - e) Bon d'urgence de 80 euros et aide financière de 150 euros
 - f) Analyse des besoins sociaux (ABS)
 - g) Registre des personnes vulnérables
- 4/ Questions diverses

Extrait des délibérations

1- Approbation du Procès-Verbal du Conseil d'Administration du 5 mai 2026

Rapporteur : Madame BOUFFORT Nathalie, Présidente du CCAS

Madame la Présidente soumet le projet de Procès-Verbal de la séance ordinaire du 5 mai 2026 à l'approbation du Conseil d'Administration.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité des voix sans abstention, décide :

D'APPROUVER le Procès-Verbal du Conseil d'Administration ordinaire du 5 mai 2026 ;

2- Subvention 2026 au Secours Catholique de la Manche

Rapporteur : Madame BOUFFORT Nathalie, Présidente du CCAS

Arrivée à 18h35 : Madame TOUROUL, Madame PERRARD et Madame ROULAND

Les associations de solidarité et d'insertion sollicitent le CCAS pour l'obtention d'une subvention de fonctionnement.

Les habitants de DUCEY-LES CHÉRIS sont susceptibles de pouvoir bénéficier de ce soutien. Pour faire face aux demandes toujours plus nombreuses, ces associations insistent sur l'importance que revêt le soutien des collectivités locales, sans quoi, les missions ne pourraient pas être assurées.

Eléments du compte-rendu :

RAS

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité des voix sans abstention, décide :

D'ACCORDER une subvention de 150 € à l'association « Secours Catholique de la Manche ».

3- Sujets sans délibération

Rapporteur : Madame HAMEL Isabelle, Vice- Présidente du CCAS

Arrivée à 18h54 : Monsieur TRUBLET

a) Présentation du CCAS

Madame HAMEL présente le Powerpoint (Annexe 1).

b) Retour sur la sortie des jeunes du 20 juin 2026 au Puy-du- Fou

Cette année encore, le service scolaire-animation jeunesse de la commune de DUCEY-LES-CHERIS a proposé une sortie à destination des jeunes de 15 à 17 ans. 56 jeunes et 8 accompagnateurs ont pu vivre une journée au Parc du Puy du fou le samedi 20 juin 2026.

Le déplacement s'est fait en bus au départ du parking du Plat d'Etain à 6h pour une arrivée à 10h00 au parc (retour vers 4h00 à Ducey-Les-Chéris).

Sur place, les jeunes ont profité du parc et ont assisté au spectacle de la Cinéscénie à 22h.

Le prix de la sortie était de 69 € par personne (bus 23.50 € + entrée au parc 45.50 €) ; la part famille de 29€. Le CCAS a partiellement pris en charge le coût de cette action dédiée aux jeunes de la commune ayant pour but de les fédérer autour d'un projet commun.

La participation financière du CCAS a été approuvée lors du Conseil d'Administration du 5 décembre 2025 à hauteur de 2 508.80 € pour la prise en charge des frais liés aux billets d'entrée.

Eléments du compte-rendu :

Madame BOUFFORT ajoute que le groupe de jeunes et les accompagnateurs ont beaucoup apprécié cette journée.

c) Repas des aînés le 18 octobre 2026 :

Madame HAMEL rappelle que l'animation choisie par les membres du Conseil d'Administration est celle de Monsieur Legauffre, accordéoniste, accompagné de la chanteuse prénommée Hélène.

Eléments du compte rendu :

THEME DE LA JOURNEE :

Madame HAMEL demande d'arrêter le choix du thème de la journée. Les membres ont choisi : « Ducey- Les Chéris d'Antan ».

DECORATION :

Les membres du CA souhaitent recueillir des photos d'époque des deux communes et les afficher sur des panneaux et/ou sur les tables.

Madame PERRARD et Madame ROULAND indiquent que l'association « les amis de la bibliothèque » peut mettre à disposition pour l'occasion, l'exposition de photos sur la commune de Ducey (pas d'exposition existante sur la commune de la commune de Les Chéris).

Madame BOUFFORT demande à Mme BOUVIER de contacter Madame HOULBERT de l'office du tourisme pour recueillir des photos de la commune déléguée Les Chéris.

Monsieur TRUBLET accepte de prêter la radio d'époque de l'Age d'Or.

Madame BOUFFORT propose de prêter une machine à coudre d'époque.

Les membres se chargent de chercher des éléments de décoration pour la salle.

Madame HAMEL propose d'installer sur les tables une nappe et des sets de table (à la place d'un chemin de table). Le set de table serait personnalisé avec des photos d'époque de la commune et la date du repas des aînés. Des devis vont être faits en ce sens.

Madame HAMEL rappelle qu'une borne à Selfie sera installée pour proposer un coin « photo ».

CHOIX DU TRAITEUR et MENU :

Après en avoir échangé, les membres ont choisi le traiteur « le Faisan Doré ».

Le menu retenu est le suivant :

- Apéritif assis avec 4 pièces servies à table ;
- Cassolette de poisson du jour, julienne de légumes et sauce crustacés ;
- Sorbet pomme – Calvados ;
- Suprême de pintade Sauce forestière et légumes assortis ;
- Assiette fromagère ;
- Douceur normande ;

Les membres ont choisi de prendre la location de vaisselle avec le traiteur.

BENEVOLES :

Madame BOUFFORT précise que, pour la préparation de la salle, de la décoration, le service et le rangement, le CCAS devra pouvoir compter l'accompagnement de bénévoles.

Les élus du Conseil Municipal, les membres du CCAS et les membres les plus âgés du Conseil Municipal des Jeunes sont sollicités.

COMMUNICATION :

Les membres du CCAS souhaitent communiquer largement.

Madame HAMEL souligne que les personnes les plus isolées ne viennent pas et que les outils de communication utilisés ne sont pas adaptés à toutes les personnes âgées.

Madame TOUROUL propose de faire une distribution en porte à porte.

Madame BOUFFORT confirme qu'il est regrettable de ne pas avoir anticipé pour mettre les invitations dans le bulletin municipal « Vivre à Ducey » du mois de juin.

Madame BOUFFORT précise qu'il y a environ 470 personnes de plus de 75 ans. L'envoi postal serait un coût trop important. Sur la commune déléguée de Les Chéris, le porte à porte peut-être fait car cela représente peu de foyers.

Monsieur TRUBLET ajoute qu'il est difficile de mobiliser les personnes malgré une bonne communication.

Madame ROULAND souligne le problème de mobilité et de transport.

Madame BOUFFORT rappelle que c'est un moment de convivialité. Proposer des colis inciterait certaines personnes à ne pas venir au repas.

Madame JULIEN évoque la difficulté de transporter des personnes à mobilité réduite (même en minibus). Si tel était le cas, cela engendrerait beaucoup de demandes.

Madame BAILLY suggère des affiches dans les commerces.

Les outils de communication choisis sont : article de presse locale, affiche en mairie, panneau Pocket, le site internet, les panneaux « sucette » et le panneau lumineux. Des flyers avec coupon-réponse seront mis à disposition à l'EHPAD, la bibliothèque, au carré des associations, à la pharmacie, les commerces et auprès des bénéficiaires du portage des repas.

Plusieurs membres se proposent des déposer les flyers début septembre :

Madame TOUROUL, à l'EHPAD ; Monsieur TRUBLET, à l'Age d'Or ; Madame ROULAND à la bibliothèque.

Madame BOUFFORT demande à ce que l'inscription se termine le 30 septembre 2026.

d) Banque alimentaire :

Madame HAMEL présente le Powerpoint (Annexe 2)

Eléments du compte-rendu :

Madame BOUFFORT remercie Madame HAMEL et l'ensemble des bénévoles du relais Banque Alimentaire de la commune.

Elle ajoute que de plus en plus de jeunes et jeunes familles sont en demande.

e) Bon d'urgence et aide financière

➤ **Bon d'urgence alimentaire et/ou d'hygiène**

L'aide d'urgence permet de répondre à un besoin alimentaire et/ou d'hygiène urgent, exceptionnel, pour faire face à un événement inhabituel et limité dans le temps.

La famille a sollicité le CCAS pour une aide à l'achat d'un pique-nique, serviette de toilette et culottes pour leur fille aînée âgée de 9 ans qui partait en "classe de mer".

La situation de la famille, bien connue du CCAS, est très précaire. Une mesure de protection et un réseau de professionnel intervient au domicile pour soutenir la famille sur le plan financier et la parentalité.

Au vu de la situation une aide a été accordée pour un montant de 80 euros (selon le règlement des aides facultatives : 25 euros par adulte et 15 euros par enfant de moins de 13 ans).

➤ **Aide financière**

Les aides financières sont destinées à faire face à une dépense ponctuelle plus ou moins importante, hors situation d'urgence.

Ces aides ont pour objectif premier de faciliter un retour à l'équilibre budgétaire, face à une dépense déséquilibrant de manière notoire et ponctuelle le budget du foyer. Il doit s'agir, autant que possible, d'une action de prévention, évitant à la famille de s'installer dans des difficultés financières chroniques.

Monsieur S, vit seul avec un enfant. Un accompagnement administratif et budgétaire par un travailleur social du Département de la Manche permet de soutenir Monsieur dans ses démarches et de retrouver une stabilité financière. Un demande Fond solidarité Logement (FSL) et auprès du secours catholique est en cours.

Pour répondre rapidement à la demande d'aide et soutenir Monsieur dans ses démarches, Madame la Présidente du CCAS, dans le cadre de ses délégations de pouvoir, a accordé un secours de 150 euros, le 7 mai dernier (délibération 2026-19). L'aide a directement été versée au créancier.

f) Analyse des Besoins Sociaux (ABS)

Conformément à l'article R123-1 du Code de l'Action Sociale et des Familles, les centres communaux et intercommunaux d'action sociale procèdent annuellement à une analyse des besoins sociaux de la population qui relève d'eux, et notamment ceux des familles, des jeunes, des personnes âgées, des personnes handicapées et des personnes en difficulté. Cette analyse fait l'objet d'un rapport présenté au Conseil d'Administration.

L'Analyse des Besoins Sociaux est un outil d'aide à la décision, qui permet :

- d'établir une vision globale de la population et des différents acteurs ;
- de construire un outil de compréhension des spécificités du territoire et d'aide à la décision ;
- de mettre en adéquation les besoins de la population et les actions portées par la mairie ;
- de renforcer une dynamique partenariale sur des enjeux partagés.

L'ABS est une obligation pour les communes de plus de 1 500 habitants.

Elle doit être réalisée dans l'année qui suit les élections municipales et présentée obligatoirement au Conseil d'Administration du CCAS.

La méthodologie reste à définir.

Eléments du compte rendu :

Madame PERRARD souligne que ce type d'analyse doit être fait par des professionnels compétents.

Des étudiants peuvent également être sollicités (Master en intervention sociale...)

Les membres du CCAS demandent des devis pour budgétiser sur 2027.

g) Registre des personnes vulnérables

Selon l'article L121-6-1 du code de l'Action Sociale et des Familles, le Maire a l'obligation de constituer et de tenir à jour tout au long de l'année un Registre Communal des Personnes Vulnérables. Ce registre permet l'intervention des services sanitaires et sociaux en cas d'activation d'un Plan d'Alerte d'Urgence, et permet d'assurer un contact régulier auprès des personnes inscrites en cas de canicule ou catastrophe naturelle par exemple.

L'inscription à ce registre n'est pas obligatoire. C'est une démarche volontaire qui peut être faite directement par la personne elle-même, par son représentant légal ou un tiers (avec son accord préalable).

Les personnes pouvant être inscrite au Registre Communal des Personnes Vulnérables sont :

- Les personnes âgées de 65 ans et plus, résidant à leur domicile ;
- Les personnes âgées de 60 et plus, reconnues inapte au travail et résidant à leur domicile ;
- Les personnes adultes en situation de handicap résidant à leur domicile ;

Toute personne inscrite pourra demander une modification de son inscription ou sa radiation du registre.

Ce registre ne peut être communiqué par le maire qu'au Préfet, en cas de déclenchement du Plan d'Alerte d'Urgence.

La fiche d'inscription est disponible à l'accueil de la mairie, et sur le site internet de la commune.

A ce jour 20 personnes sont inscrites.

Eléments du compte rendu :

Madame BOUFFORT remercie Madame HAMEL pour tous les appels passés ces dernières semaines de canicule.

4- Questions diverses

-

Levée de séance 20h09.

La Présidente du CCAS
Madame BOUFFORT Nathalie

